

ARRONDISSEMENT **PROCES VERBAL**
MUTZIG **DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**
CONSEILLERS ELUS : 19 **SEANCE du 9 AVRIL 2019**
CONSEILLERS EN
FONCTION : 17 **Sous la Présidence de M. Laurent HOCHART**
CONSEILLERS
PRESENTS : 13

MEMBRES PRESENTS : Marie-Odile LIEN, Corinne ROYER, Gilles NEVERS, Pascal GEISPIELER, Adjoint
Martine THOMAS - Philippe KELLER – Sylvie FISCHER – Jean-Philippe SIEGEL – Michel VIX - François THEILLER - Catherine JAEGLE - Frédéric SIEGEL

MEMBRES ABSENTS EXCUSES : Thomas PASCUAL - Stéphanie FRANKINET - Eric PAGNANI – Camille BOUCHAIN

Stéphanie FRANKINET donne procuration à Catherine JAEGLE
Monsieur Frédéric SIEGEL était absent pour les deux premiers points.

Date de convocation : 1^{er} avril 2019

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 12.04.2019
et affichage le 12.04.2019....

COMPTE RENDU

Approbation du procès-verbal de la séance du 25 mars 2019

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance des délibérations prises en séance du 25 mars 2019.

Voté à l'unanimité

Compte administratif et compte de gestion 2018

Sous la présidence de Madame Corinne Royer, adjointe, chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2018 qui s'établit ainsi :

BUDGET COMMUNAL

Fonctionnement

Dépenses	1 271 060,11 €
Recettes	1 508 989,52 €
Excédent de clôture :	237 929,41 €

Investissement

Dépenses	650 640,78 €
Recettes	498 368,06 €
Restes à réaliser en dépenses :	63 000,00 €
Restes à réaliser en recettes :	90 000,00 €
Besoin de financement :	125 272,72 €
Excédent global :	112 656,69 €

Voté à l'unanimité

BUDGET CAMPING

Exploitation		
Dépenses	129 648,44 €	
Recettes	153 100,54 €	
Excédent de clôture :	23 452,10 €	
Investissement		
Dépenses	27 386,97 €	
Recettes	60 199,50 €	
Excédent de clôture :	32 812,53 €	
Excédent global	56 264,63 €	Voté à l'unanimité

BUDGET FORET

Fonctionnement		
Dépenses	110 255,66 €	
Recettes	117 172,71 €	
Excédent de clôture :	6 917,05 €	Voté à l'unanimité

BUDGET RESTAURANT

Fonctionnement		
Dépenses	8 002,92 €	
Recettes	16 786,13 €	
Excédent de clôture :	8 783,21 €	
Investissement		
Dépenses	14 080,17 €	
Recettes	8 271,78 €	
Besoin de financement :	5 808,39 €	
Excédent global	2 974,82 €	Voté à l'unanimité

Hors de la présence de Monsieur Laurent Hochart, Maire, le Conseil Municipal approuve le compte administratif du budget communal 2018.

Affectation des résultats 2018 des budgets aux différents budgets 2019

VU l'instruction budgétaire et comptable ;

VU le compte de gestion et le compte administratif 2019 ;

VU le budget primitif de l'exercice 2019 qui reprend les résultats de l'exercice 2018 ;

CONSIDERANT que Madame Corinne ROYER a présidé la séance au cours de laquelle le compte administratif et le compte de gestion ont été votés.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré ;

Le Conseil Municipal approuve ;

BUDGET COMMUNAL

Dépenses de fonctionnement	1 271 060,11 €
Recettes de fonctionnement	1 462 475,89 €
Excédent de fonctionnement	191 415,78 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté	46 513,63 €
Résultat de fonctionnement	237 929,41 €
Dépenses d'investissement	507 920,81 €
Recettes d'investissement	498 368,06 €
Déficit d'investissement	9 552,75 €
Résultat d'investissement antérieur reporté	142 719,97 €
Déficit d'investissement	152 272,72 € (compte 001)
Reste à réaliser en dépenses	63 000,00 €
Reste à réaliser en recettes	90 000,00 €
Besoin de financement de la section d'investissement (1068)	125 272,72 €
Excédent à reporter (002)	112 237,37 €

BUDGET CAMPING

Dépenses d'exploitation	129 648,44 €
Recettes d'exploitation	148 150,73 €
Excédent d'exploitation	18 502,29 €
Résultat d'exploitation antérieur reporté	4 949,81 €
Résultat d'exploitation	23 452,10 €

Dépenses d'investissement	27 386,97 €
Recettes d'investissement	18 744,00 €
Déficit d'investissement	8 642,97 €
Résultat d'investissement antérieur reporté	41 455,50 €
Excédent d'investissement	32 812,53 €
Excédent à reporter (001)	31 812,53 €
Excédent à reporter (002)	23 452,10 €

BUDGET FORET

Dépenses de fonctionnement	110 255,66 €
Recettes de fonctionnement	117 089,91 €
Excédent de fonctionnement	6 834,25 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté	82,80 €
Excédent à reporter (002)	6 917,05 €

BUDGET RESTAURANT

Dépenses de fonctionnement	8 002,92 €
Recettes de fonctionnement	11 684,04 €
Excédent de fonctionnement	3 681,12 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté	5 102,09 €
Résultat de fonctionnement	8 783,21 €
Dépenses d'investissement	5 808,39 €
Recettes d'investissement	8 271,78 €
Excédent d'investissement	2 463,39 €
Résultat d'investissement antérieur reporté	8 271,78 €
Déficit d'investissement	5 808,39 €
Besoin de financement de la section d'investissement (1068)	5 808,39 €
Excédent à reporter (002)	2 974,82 €

Voté à l'unanimité

Taux des quatre taxes

Le Conseil Municipal maintient le taux des quatre taxes inchangées depuis 2009, comme suit :

Le taux de la taxe d'habitation : 24.03 %

Le taux de la taxe foncière bâti : 13.38 %

Le taux de la taxe foncière non bâti : 103.92 %

Le taux de la cotisation foncière des entreprises : 23.48 %

Voté à l'unanimité

Budget primitif 2019

Vu le débat d'orientation budgétaire du 13 mars 2019,

BUDGET RESTAURANT

14 974.82 € en dépenses et recettes de fonctionnement

14 258.39 € en dépenses et recettes d'investissement

Voté à l'unanimité

BUDGET FORET

265 917.05 € en dépenses et recettes de fonctionnement

Voté à l'unanimité

BUDGET CAMPING

177 936.10 € en dépenses et recettes d'exploitation

61 451.53 € en dépenses et recettes d'investissement

Voté à l'unanimité

BUDGET COMMUNE

1 540 034.36 € en dépenses et recettes de fonctionnement

2 006 498.72 € en dépenses et recettes d'investissement

Voté à l'unanimité

Budgets écoles pour l'année 2019

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des budgets prévus pour l'école maternelle et l'école Robert Schuman pour l'exercice 2019.

Ces budgets sont exécutés par les directions des établissements.

ECOLE MATERNELLE pour 51 élèves

DENOMINATION	BUDGET 2019
FONCTIONNEMENT	1 785 €
CARNET DE SUIVI	50 €
MATERIEL AUTRES	200 €
PAPIER	200 €
SOUS TOTAL	2 235 €
TRANSPORTS ET SORTIE	1 900 €
SOUS TOTAL	1 900 €
NOEL	800 €
SOUS TOTAL	800 €
TOTAL GENERAL	4 935 €

Equipement :

Achat de matériel pour 570 € TTC pris en charge directement par la commune.

ECOLE ROBERT SCHUMAN pour 105 élèves

DENOMINATION	BUDGET 2019
FONCTIONNEMENT	3 750 €
PETIT MATERIEL INFORMATIQUE	200 €
SOUS TOTAL	3 950 €
TRANSPORTS	1 250 €
4 déplacements collège de Mutzig à 100 €	400 €
SOUS TOTAL	1 650 €
RENCONTRE AVEC OBERWOLFACH	600 €
SOUS TOTAL	600 €
NOEL	790 €
SOUS TOTAL	790 €
ACQUISITION DE MANUELS	2 125 €
SOUS TOTAL	2 125 €
TOTAL GENERAL	9 115 €

Achat pour 600 € TTC de papier photocopieur

Equipement :

Réassort de mobilier élèves pour 2 000 € TTC

Réfection des murs de la salle de Madame Cunin

Attribution d'une subvention pour l'achat d'un ordinateur portable

Pris en charges directement par la commune

Voté à l'unanimité

Création d'emplois permanent

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

La délibération doit préciser :

- les grades correspondants à l'emploi créé.
- le motif invoqué, la nature des fonctions, le niveau de recrutement et de rémunération de l'emploi créé.

Considérant la nécessité de créer les postes à temps plein ci-dessous en raison d'avancement de grade,

- 1 poste d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe
- 2 postes d'agent spécialisé principal de 1^{ère} classe des écoles maternelles

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter de la date de nomination au nouveau grade,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE : d'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposées.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012, article 6411 du budget primitif 2019.

Voté à l'unanimité

Acceptation de convention de partenariat entre les communes de Mutzig, Dinsheim-sur-Bruche et Still concernant la mise en place de missions de sécurité et d'un service de police municipale pluri-communale

Considérant les références législatives et réglementaires :

- la Loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et Régions ;
- la Loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;
- le Décret n°2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux ;
- le Décret n° 2003-735 du 1^{er} août 2003 portant code de déontologie des agents de Police Municipale ;
- l'article L 512-1 du Code de la Sécurité Intérieure, relatif à la mise en commun des agents de Police Municipale et leurs équipements entre communes ;

Considérant que la mise en commun d'agents de police municipale est ouverte aux communes de moins de 20 000 habitants formant un ensemble de moins de 50 000 habitants d'un seul tenant, et qu'elle permet de mettre à disposition de chaque commune concernée un ou plusieurs agents de police municipale compétents sur le territoire de chacune d'entre elles ;

Considérant qu'au 1^{er} janvier 2019, la commune de Mutzig compte 6 046 habitants, la commune de Dinsheim-sur-Bruche compte 1 476 habitants et la commune de Still compte 1 830 habitants ;

Considérant que les agents de police municipale mis à disposition sont compétents sur le territoire de chacune des communes concernées et que pendant l'exercice de leurs fonctions sur le territoire d'une commune, ces agents sont placés sous l'autorité du maire de cette commune ;

Considérant les délibérations concordantes des conseils municipaux de Mutzig, Dinsheim-sur-Bruche et Still émettant un avis favorable sur le principe d'un projet de convention de partenariat portant sur les missions de sécurité par la mise en place d'un service de police municipale pluri-communale ;

Considérant le projet de clé de répartition financière du service par les 3 communes : 75 % du coût du service pour la commune de Mutzig, 12,5 % du coût du service pour la commune de Dinsheim-sur-Bruche et 12,5 % du coût du service pour la commune de Still ;

Considérant les éléments de budget prévisionnel de fonctionnement du service correspondant à une participation financière annuelle de la commune de Still estimée entre 25 000 € et 30 000 € ;

Considérant la présentation du projet de convention de partenariat entre les communes de Mutzig, Dinsheim-sur-Bruche et Still en vue de la mise en œuvre d'un service de police municipale pluri-communale ainsi que l'annexe budgétaire ;

Le Conseil Municipal

Après avoir délibéré

DECIDE d'adhérer au dispositif de police municipale pluri-communale entre les communes de Mutzig, Dinsheim-sur-Bruche et Still, en précisant que la commune de Mutzig est la « commune d'origine » qui l'employeur du personnel et l'organisateur du service.

AUTORISE M. le Maire à signer la convention de partenariat entre les communes de Mutzig, Dinsheim-sur-Bruche et Still concernant la mise en place de mission de sécurité et d'un service de police municipale pluri-communale ainsi que tout avenant s'y rapportant.

AUTORISE M. le Maire à signer une convention de coordination de la police municipale et des forces de sécurité de l'Etat.

Voté à l'unanimité

Signatures des Conseillers Municipaux

Pour copie conforme

Le Maire,
Laurent Hochart

